

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune d'Aufferville, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bruno MOULIÉ, Christian BONNICHON, Patrice GARNIER, Benoît GOURTAY, Marie-Claude MORISSEAU, Thierry SAYDE, Ginette GOURDET, Adeline RUFFIGNAC, Aline MORISSEAU-CHEMIN, Thierry VALLERY, Élodie BERTHELIN, Gwenaëlle FASSEU,

Absents excusées :

Thierry BRIAND a donné pouvoir à Élodie BERTHELIN,
Cécile RINGENBACH a donné pouvoir à Adeline RUFFIGNAC,
Benoît MARIÉ a donné pouvoir à Christian BONNICHON ;

Secrétaire de séance élue : Adeline RUFFIGNAC.

Le maire informe que Messieurs Benoît GOURTAY et Thierry VALLERY arriveront avec 30 minutes de retard à la séance du conseil municipal.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2019.

2/AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le maire expose la rencontre avec Messieurs Benoît ALLIOT et Jean-Luc PUGLIESE représentants de la Poste qui a eu lieu le mardi 09 juillet 2019 en présence d'Élodie BERTHELIN.

Il donne le descriptif des prestations qui seront proposées.

Pour des raisons de sécurité, il n'y aura pas de services financiers.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'autoriser le maire à signer la convention pour la création d'une agence postale communale.

Arrivé de Monsieur Thierry Vallery à 21h00.

Arrivé de Monsieur Benoît Gourtay à 21h05.

3/ PERSONNEL COMMUNAL

a) Compte Epargne Temps :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

D'instituer le compte épargne temps au sein de la collectivité et fixe les modalités d'application.

b) Modification du nombre d'heures à partir du 1^{er} janvier 2020

Le maire expose la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de secrétaire permanent à temps non complet actuellement à 17heures 30 hebdomadaires en raison de la création et de l'ouverture d'une agence postale communale à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de supprimer à compter du 01/01/2020, l'emploi permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaires de secrétariat.
- de créer à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (à 35 heures hebdomadaires) de secrétariat.

c) Complément Indemnitaire Annuel

Thierry Vallery quitte provisoirement la séance en raison d'intérêt personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une enveloppe pour le complément indemnitaire annuel pour l'année 2019.

4/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Le maire informe l'assemblée que les opérations du recensement de la population auront lieu du 16 Janvier 2020 au 15 février 2020 et que l'organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière qui sera communiquée courant octobre 2019, lors du dernier recensement le montant était de l'ordre de 800€. Cette somme sera utilisée pour rémunérer l'agent affecté au recensement des logements et habitants. Il est prévu une journée de formation.

Le maire :

- informe d'une journée de formation obligatoire pour l'agent recenseur qui sera proposé par l'INSEE
- propose la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire ;
- précise que les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2020.
- propose de nommer Mme LE FEUR BISSOUDRE Vanessa candidate pour effectuer cette mission.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les propositions du maire.

5/SDESM MARCHE GROUPE DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES

Le maire :

- expose que le SDESM propose de participer à un groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux par le biais d'une convention.
- précise que cette adhésion à ce groupement n'entraîne aucune participation financière compte tenue que la commune est adhérente au SDESM.

Adeline RUFFIGNAC explique l'évolution de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux qui a été renforcé en matière d'obligation et rendu indispensable les investigations complémentaires afin de localiser précisément les réseaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande de levers topographiques et géo-détection des réseaux

AUTORISE le maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- d'adopter le projet d'équiper les bâtiments communaux d'un système d'alarme contre l'intrusion et d'une alarme sécurité incendie de type 4 Radio pour la salle des 4 Saisons et de deux défibrillateurs,
- de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour la fourniture, l'installation d'une alarme et la mise en service d'un Système Sécurité Incendie de type 4 Radio à la salle des 4 Saisons et de deux défibrillateurs à hauteur de 80% du montant HT,
- de valider le solde du projet restant à la charge de la commune en inscrivant la dépense au budget 2020.

7/ TAXE D'AMÉNAGEMENT – TAUX

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de maintenir de plein droit la taxe d'aménagement à 2% sans exonération facultative pour une prochaine durée de 3 ans.

8/ CONVENTION PYLÔNE FREE

Le maire rappelle à l'assemblée la convention FREE approuvée à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2017, et informe cependant que l'opérateur FREE vient de transmettre une convention comportant des changements :

- La superficie représente 48 m² au lieu de 36 m²
- La redevance estimée à 9 500 € au lieu de 9 000 €
- La clause d'indexation n'apparaît plus.
-

Ladite convention ne correspondant plus à celle prévue à l'origine, il est nécessaire que le conseil municipal étudie cette nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix contre, 3 abstentions et 11 voix pour décide

- d'accepte la nouvelle superficie de 48m²,
- de fixer la redevance à 15 000€ par an,
- d'imposer une clause d'indexation,
- autorise le maire à informer l'opérateur et signer la convention conformément à la délibération.

9/ CONTRAT D'ENTRETIEN SIGNALISATION TRICOLEURE

Le maire informe que le contrat d'entretien des feux tricolores avec la société Eiffage est arrivé à échéance.

Un nouveau contrat a été proposé mais présente des incompréhensions au niveau du nombre de visites et de la tarification.

Le maire propose de revoir le contrat avec la société Eiffage et de remettre la délibération ultérieurement.

Le conseil municipal accepte la demande et décide d'ajourner le point à l'unanimité.

10/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT ÉCOLE -MAIRIE

Le maire informe que l'ART MORET – VENEUX a accepté le dossier d'aménagement d'une plateforme surélevé devant la mairie-école et qu'une subvention de 3 826€ a été accordée au titre des amendes de police.

Le montant des travaux serait de l'ordre de à 41 500€, d'après un premier devis estimatif.

Le maire donne le descriptif des travaux qui prévoit, l'aménagement des trottoirs existant avec la réalisation d'une nouvelle bordure, la construction d'un plateau surélevé et l'installation de signalisation obligatoire.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise le maire à lancer un MAPA pour ces travaux et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

11/ COMPTABILITE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le maire expose que le percepteur demande d'effectuer la modification des comptes des travaux de l'église comme suit :

- Dépenses d'investissement :
21318 -041 ⇨ 2153€
1318 ⇨ 122 000€

- Recettes d'investissement :
2031 - 041 ⇨ 2153€
1323 - 041 ⇨ 122 000€

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve et accepte la décision modification telle que présentée.

12/ ÉCOLE CLASSE DÉCOUVERTE - SUBVENTION

Le maire informe que suite à la réouverture de la classe à Aufferville et du retour de la maîtresse Konstance, la classe découverte à Buthiers pour 3 jours et 2 nuitées sera reconduite en mars 2020.

Elle aura lieu du 10 au 13 mars 2020 et les activités prévues seront tir à l'arc, astronomie, vélo fun, course d'orientation, surf ainsi que d'autres activités en compensation du parcours pieds nus et de la piscine.

Le nombre d'élève habitant la commune d'Aufferville est de 4 participants.

Le maire propose d'allouer une subvention de 50€ par élèves comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50€ par élève, habitant la commune d'Aufferville pour la classe découverte mars 2020.

La municipalité d'Aufferville s'engage de prendre en charge la participation financière des enfants de Chevrainvilliers et Châtenoy (2) en cas de refus des conseils municipaux respectifs.

13/PLU :

Le maire informe que la procédure du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER vient d'être désigné par le président du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau.

Une rencontre a eu lieu à la mairie mardi 17 septembre 2019.

Il a été convenu les dates de l'enquête publique du 12 au 26 novembre 2019 aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat pour la consultation du dossier PLU format papier et numérique (lundis, mardis, jeudis et vendredi de 9h30 à 12h00 et le samedi de 10h00 à 12h00). Et des permanences du commissaire enquêteur auront lieu le 12 novembre 2019 de 9h30 à 12h00, le 16 novembre 2019 de 9h30 à 12h30 et le 26 novembre 2019 de 17h00 à 20h00 à la salle Marianne.

Pour la bonne information de cette consultation des avis paraîtront dans les journaux locaux, des affiches seront prévues dans les panneaux d'affichages et des avis seront publiés sur les sites respectifs de la commune et la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing.

14/RATTACHEMENT DES COMMUNES DE CHÂTENAY ET CHEVRAINVILLIERS AU NOUVEAU RPI DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

Le maire informe l'assemblée de la réception des courriers des communes de Châtenoy et Chevrainvilliers demandant de mettre fin au rattachement de leur commune au sein du RPI Aufferville, Bougigny, Châtenoy, Chevrainvilliers, La Madeleine-sur-Loing et Maisoncelles en Gâtinais à compter de la rentrée 2020-2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à deux abstentions et 13 voix pour de refuser le retrait des communes de Châtenoy et Chevrainvilliers au sein de notre RPI et de refuser leur rattachement à la commune de Saint-Pierre-Lès-Nemours

Le refus catégorique est justifié par les motifs suivants :

- Manque de justification et de transparence dans ce choix de retraits.
- Aucune raison valable car aucune modification du mode de fonctionnement.
- Aucune concertation préalable avec la population et principalement les familles concernées.
- Impossibilité aux enfants de poursuivre leur cycle scolaire complet.
- Perte d'identité des communes rurales sauf aucune prise de conscience des élus décideur.
- Diffusion de fausses informations sur les modes de fonctionnement des écoles et sur leurs coûts de fonctionnement.
- Eléments contestables retenus sur la délibération de la commune de Chevrainvilliers.

15/ COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La Balade du goût : aura lieu les 19 et 20 Octobre 2019, et deux fermes d'Aufferville ouvrent leurs portes cette année. (La petite ferme » située au hameau de Morville et « la ferme de Filbois » située dans le bourg).

Les vœux du maire : auront lieu le dimanche 22 Janvier 2020.

Pour le SIRSAP, un changement de prestataire pour le transport scolaire est prévu à compter du 1^{er} septembre 2019, avec le retour de la société Transdev de Nemours.

Le désherbage des trottoirs et du cimetière devient difficile pour l'agent communal. Une démonstration pour un matériel à air pulsé doit avoir lieu avec l'agent communal et une réflexion est envisagée pour l'entretien du cimetière. Enfin il serait souhaitable que les Auffervillois adapte un esprit de civisme en adoptant l'attitude de désherber devant chez soi.

Le nouvel employé communal s'est bien intégré à l'équipe et effectue du bon travail.

Le conseil municipal est très satisfait de lui et a remarqué un changement net au niveau de l'entretien de la commune.

L'Adjudant-Chef Gimenez, adjoint au commandant de gendarmerie de Château-Landon a fait valoir ses droits à la retraite et quittera son poste courant octobre prochain.

La sortie ZIA a malheureusement été annulée faute d'inscription suffisante. Le maire présente toutes ses excuses à Maria et Christian Bonnichon pour l'annulation de cette croisière.

L'Architecte des Bâtiments de France Mme MICHARD a quitté notre circonscription depuis le 15 septembre dernier et son poste reste provisoirement vacant...

Il a été relevé des problèmes de réseaux téléphoniques Orange très important sur la commune et ses environs depuis le 15 Août dernier. Les nombreuses difficultés rencontrées ont été exposés à notre Députée Valérie Lacroute qui en a fait part au directeur régional de l'opérateur.

De nombreux retards sur la ligne 13 du bus desservant les établissements scolaires à Saint Pierre Lès Nemours et Nemours ont été rencontrés depuis le début de la rentrée entraînant des sanctions pour les élèves. La société Transdev a été contacté et s'est engagé à revoir les circuits pour paliers à ces désagréments.

Tour de table :

Syndicat des Pompes Funèbre : Christian Bonnichon informe que la chambre funèbre sera rénovée prochainement et que le remplacement du fourgon est toujours d'actualité. La prochaine réunion aura lieu le 27/09/2019 à 18h00.

Fibre optique : Patrice Garnier informe de l'avancé du dossier et précise qu'il a constaté une erreur sur l'implantation d'un boitier au hameau de Jarville, qu'il a fait remonter. La distribution du réseau au hameau de Jarville est prévue fin 2020 début 2021 et il faudra attendre 2022 pour le reste de la commune.

Gwenaëlle Fasseu et Adeline Ruffignac demandent d'inclure dans le prochain Auffervillois une information sur le démarchage abusif de la fibre optique.

Comité des Fêtes : Ginette Gourdet, rappelle les différentes manifestations prévues d'ici la fin de l'année et informe du succès du dernier loto.

Une rencontre avec les dirigeants est prochainement organisée pour exposer de nouveaux projets pour l'année 2020.

SIAEP : Thierry Vallery fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue mardi 19/09/2019, et informe que des travaux de sécurisation des châteaux d'eau pour le nettoyage des cuves vont être réalisés.

Noël des enfants : Elodie Berthelin informe que l'animation aura lieu le 7 décembre 2019 de 14h30 à 17h00, et que la prestation retenue pour cette année sera un spectacle de magie puis sera suivi de la visite du père Noël pour les enfants de 0 à 11 ans et d'un goûter offert aux enfants.

Halloween : Elodie Berthelin informe qu'il aura lieu le 2 novembre 2019 à partir de 17 h30.

Site Internet : Elodie Berthelin fait une présentation du nouveau site internet qui a été totalement revu et principalement l'arborescence, entraînant de nombreuses heures de travail. Ce site offre de nouvelles rubriques, un back office beaucoup plus pratique et facile d'utilisation pour la mise à jour au quotidien.

L'ensemble du conseil municipal remercie et félicite Elodie Berthelin pour son excellent travail et son implication dans ce moyen de communication.

Le prochain Auffervillois sera enfin distribué à la population prochainement après avoir subi quelques modifications et mises à jour en raison d'une actualité imprévue.

L'ordre du jour est épuisé à 00h15.

Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville

